

Jean Deguerry

*Président du Conseil départemental
de l'Ain*

Bourg-en-Bresse, le

21 MARS 2025

**DGAS/Direction enfance famille
Service enfance-adoption**

**Avis d'appel à projet,
protection de l'enfance,
unité de vie, lieu de vie et d'accueil**

Dossier suivi par : Bérangère NOVEL
Tél. : 04-74.32.32.80

1- Identification de l'autorité délivrant :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain.

2- Objet de l'appel à projet :

Expérimentation d'un lieu de vie et d'accueil de 7 places ouvertes 365 jours par an, pour des enfants et des jeunes âgés de 12 à 18 ans, présentant des problématiques spécifiques du type conduite à risque, hétéro-agressivité, mutilation, automutilation, troubles importants du comportement et/ou de l'attachement avec ou sans handicap.

L'unité de vie relève de la 1^{er} catégorie d'établissements et services médicaux sociaux énumérés à l'article L. 312-1 I du code de l'action sociale et des familles (CASF). Elle est soumise à la procédure d'appel à projet prévue à l'article L. 313-1-1 du même code.

La procédure d'appel à projet prévue à l'article L. 313-1-1 CASF est applicable au lieu de vie et d'accueil conformément aux dispositions de l'article L 312-1 III du même code.

3- Modalités d'instruction et critères d'évaluation :

Le Président du Département désigne au sein des services un ou plusieurs instructeurs.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (cachet de la poste ou récépissé de dépôt faisant foi).

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon 2 étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément à l'article R. 313-5 alinéa 1^{er} du CASF. Le cas échéant il peut être demandé au candidat de compléter le dossier de candidature pour les informations administratives prévues à l'article R.313-4-3 1^o du CASF dans un délai de 8 jours.
- Les dossiers reçus complets à la date de clôture pour la période de dépôt et ceux qui auront été complétés dans le délai indiqué ci-dessus seront analysés sur le fond du projet en fonction des critères de sélection et de notation décrits ci-dessous.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets se réunira pour examiner les projets et les classer.

Les critères de notation sont définis comme suit :

➤ **Critère 1 : Qualité de la proposition par rapport au projet attendu : 60% de la note totale**

Qualité du projet pédagogique : 20 %

Originalité du projet, adéquation de la qualification du personnel au projet pédagogique, connaissance du public accueilli, adéquation entre la qualification, l'expérience des professionnels (porteurs de projet) et le profil des enfants accueillis, adéquation des supports éducatifs avec le profil des enfants accueillis, modalités envisagées pour intégrer une dimension réflexive dans le travail d'équipe, capacité à développer la sensibilisation à l'environnement (repas, jardin, mode de déplacement,...) et au circuit court (achat mobilier, alimentation, ...).

Qualité du partenariat avec les secteurs du handicap et du sanitaire : 10 %

Fluidité de l'organisation et du fonctionnement : 10 %

Procédure d'admission, organisation des déplacements et trajets, organisation des périodes de congés ...

Implantation géographique du projet : 10 %

Facilité d'accès au site choisi, fonctionnalités des locaux et adaptation au public touché par le handicap, qualité environnementale...

Délai de mise en œuvre : 10 %

Date de démarrage, délai de déploiement...

➤ **Critères 2 : Coût de fonctionnement du projet : 40% de la note totale**

Prix de journée proposée : 20%

Bilan financier et plan de financement du projet : 20%

4- Date limite de réception des réponses :

Le 30 juin 2025 à 12h00.

5- Modalités de dépôt des réponses :

Les candidats doivent adresser leurs dossiers complets par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen permettant d'attester la date de sa réception à l'adresse suivante :

Département de l'Ain
Hôtel du Département – 45 rue Alsace-Lorraine - 01000 Bourg en Bresse

Il pourra être déposé contre récépissé dans les services de la Direction Enfance Famille du Département à Bourg-en-Bresse à l'adresse suivante :

Département de l'Ain
Direction Générale Adjointe aux Solidarités
Direction Enfance Famille - 13 avenue de la Victoire - 01000 Bourg-en-Bresse

Le dossier sera constitué de :

- Un exemplaire en version papier,
- Un exemplaire en version dématérialisée (clef USB ou tout autre support à votre convenance)

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera dans une enveloppe cachetée portant les mentions « ne pas ouvrir » et « appel à projet 2025 DEF LVA » qui comprendra deux sous enveloppes :

- Une sous-enveloppe portant la mention « **appel à projet 2025 DEF LVA** » - **candidature**
- Une sous-enveloppe portant la mention « **appel à projet 2025 DEF LVA** » - **projet**

Le dossier de réponse doit comprendre tous les documents suivants :

- 1- Les documents permettant l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- 2- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- 3- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 322-6, L. 471-3, L. 472-10, L.474-2 ou L.474-5 ;
- 4- Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- 5- Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

➤ **Concernant le projet :**

- 1- Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- 2- Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet entend satisfaire :
 - a) Un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :

Un avant-projet du projet d'établissement ou de service présentant notamment les valeurs et références théoriques sous-tendant l'accompagnement éducatif proposé tel que décrit au paragraphe 4 du cahier des charges,

L'énoncé des dispositions prévues par le candidat propre à garantir les droits des usagers en application des articles L.311-3 et L.311-8 du CASF,

La méthode d'évaluation prévue pour l'application du premier alinéa de l'article L.312-8 du CASF, ou le résultat des évaluations faites en application du même article dans le cadre d'une extension ou d'une transformation,

- b) Un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification en détaillant les modalités de la permanence de l'accueil,
- c) Un dossier relatif aux locaux décrivant avec précision l'implantation, la surface de la nature des locaux en fonction de leur finalité,
- d) Un dossier financier comprenant :

Le bilan financier du projet dont le budget prévisionnel en année pleine de l'établissement pour sa première année de fonctionnement,

Le plan de financement du projet,

En cas d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service existant, le bilan comptable de cet établissement,

3) Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

Afin de faciliter l'étude des documents, il est demandé aux candidats de présenter leur dossier en suivant la présentation et la numérotation exposées ci-dessus.

6- Modalités de consultation des documents

Cet avis, ainsi que le cahier des charges comportant la liste des pièces à produire, est consultable et téléchargeable sur le site internet du département dans l'onglet « appels à projets ».

7- Précisions complémentaires

Les candidats peuvent demander au Département des compléments d'information au plus tard 8 jours avant l'expiration du délai de réponse, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante def@ain.fr en mentionnant dans l'objet du mail la référence de l'appel à projet « **AP - 2025 - DEF - LVA** »

8- Calendrier


Date de publication : 1^{er} avril 2025.

Date limite des demandes complémentaires : 23 juin 2025

Date limite de réception des dossiers de candidature : 30 juin 2025

Date limite de notification de l'autorisation : 30 décembre 2025

Jean DECUERRY



A circular official stamp of the Department of Ain, France. The stamp features a central coat of arms (the Lion of Ayn) and the text "DEPARTMENT OF AIN" and "FRANCE" around the perimeter. A signature, "Jean DECUERRY", is written across the stamp. A horizontal line is drawn through the stamp.